### Cour d'appel fédérale



# Federal Court of Appeal

Date: 20110223

**Dossier : A-74-10** 

Référence: 2011 CAF 124

CORAM: LE JUGE LÉTOURNEAU

LE JUGE NADON LE JUGE SEXTON

**ENTRE:** 

LA PREMIÈRE NATION DE WAYWAYSEECAPPO

appelante

et

#### STEPHANIE COOKE

intimée

Audience tenue à Winnipeg (Manitoba), le 23 février 2011.

Jugement rendu à l'audience à Winnipeg (Manitoba), le 23 février 2011.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR:

LE JUGE SEXTON

### Cour d'appel fédérale



# Federal Court of Appeal

Date: 20110223

**Dossier : A-74-10** 

Référence: 2011 CAF 124

CORAM: LE JUGE LÉTOURNEAU

LE JUGE NADON LE JUGE SEXTON

**ENTRE:** 

#### LA PREMIÈRE NATION DE WAYWAYSEECAPPO

appelante

et

#### STEPHANIE COOKE

intimée

## MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (Prononcés à l'audience à Winnipeg (Manitoba), le 23 février 2011)

#### **LE JUGE SEXTON**

[1] Rien ne nous permet de conclure que l'arbitre ou le juge des requêtes a commis une erreur en concluant que la demanderesse n'avait pas établi qu'il y avait eu suppression d'un poste au sens du paragraphe 242(3.1) du *Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. L-2, et ses modifications.

Page: 2

[2] L'appel sera donc rejeté et l'affaire renvoyée à l'arbitre pour qu'il procède à une audition concernant l'allégation de congédiement injustifié et les dommages-intérêts. Étant donné que l'intimée a beaucoup tardé à déposer son mémoire des faits et du droit, aucuns dépens ne seront adjugés.

« Edgar Sexton » j.c.a.

Traduction certifiée conforme Chantal DesRochers, LL.B., D.E.S.S. en trad.

#### COUR D'APPEL FÉDÉRALE

#### **AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER**

**DOSSIER:** A-74-10

INTITULÉ: PREMIÈRE NATION DE

WAYWAYSEECAPPO c. STEPHANIE COOKE

**LIEU DE L'AUDIENCE :** Winnipeg (Manitoba)

**DATE DE L'AUDIENCE :** Le 23 février 2011

MOTIFS DU JUGEMENT

**DE LA COUR :** LES JUGES LÉTOURNEAU, NADON

**ET SEXTON** 

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE SEXTON

**COMPARUTIONS:** 

Norman Boudreau POUR L'APPELANTE

Victor Olson POUR L'INTIMÉE

**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:** 

Booth Dennehy LLP POUR L'APPELANTE

Winnipeg (Manitoba)

Merchant Law Group POUR L'INTIMÉE

Winnipeg (Manitoba)